



La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) à l'université d'Artois

GUIDE DU CANDIDAT

Vu la loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale

Vu le décret n°2013-756 du 19 août 2013

Vu la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social
et à la sécurisation des parcours professionnels, article 78

Vu les articles L.613-3 à L.613-5 et D.613-1 à D.613-6 du code de l'éducation

Accueil VAE

Pôle Accompagnement des Carrières (PAC)

9 rue du Temple - 62000 Arras

Bâtiment des Arts (Le Dôme)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h puis de 13h30 à 16h30

Site Web : www.univ-artois.fr

Contact

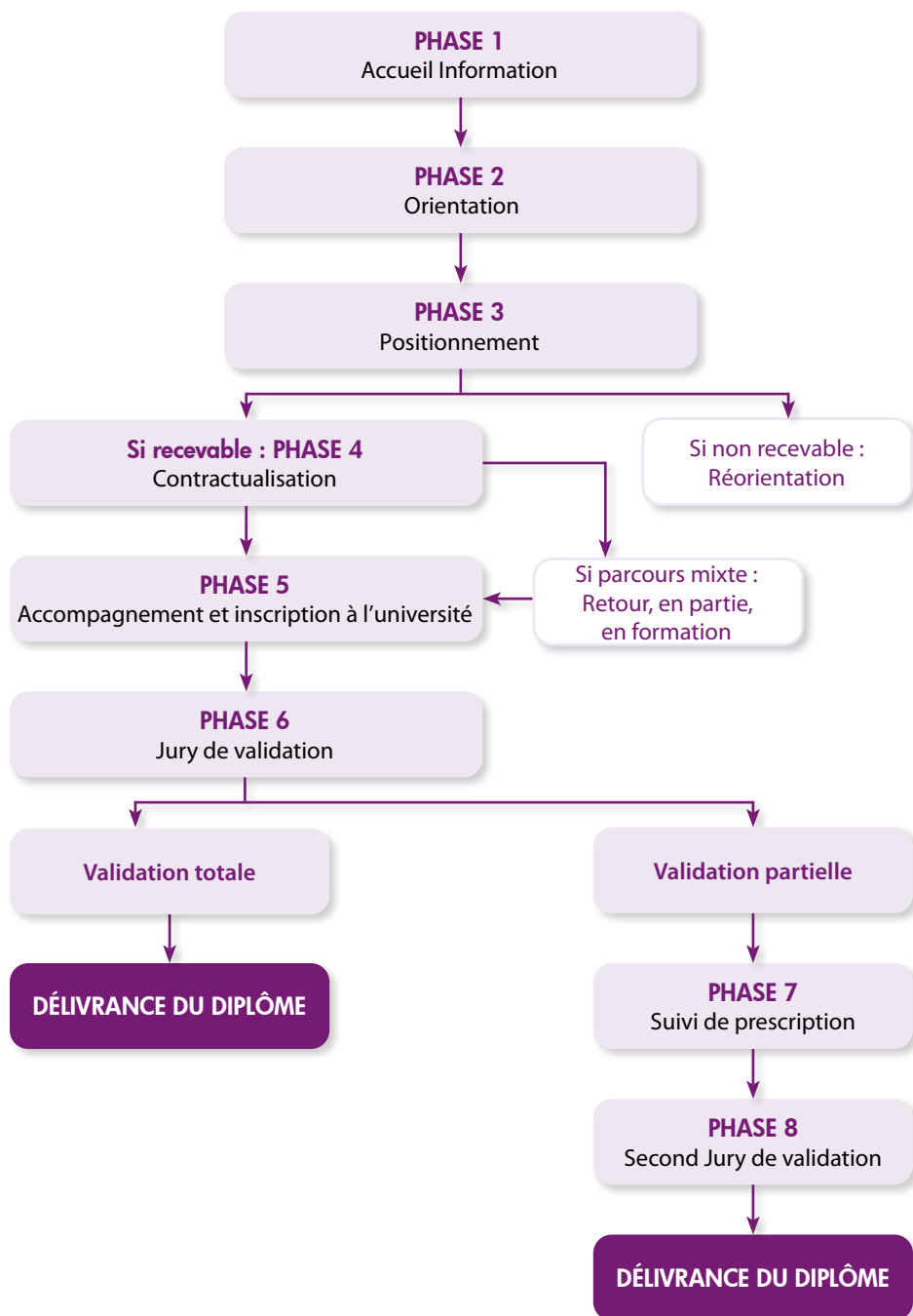
Tél. : 03 21 60 60 59

Mail : vae@univ-artois.fr

Accessible à tous



LA VAE ÉTAPE PAR ÉTAPE À L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS



PHASE 1 : J'ai un projet

Je cherche une première information afin d'être aiguillé(e) vers la structure adéquate.

PHASE 2 : J'élabore un projet

Je vérifie mon projet auprès d'un conseiller et j'identifie avec lui la certification appropriée en fonction des compétences acquises au cours de mon expérience.

Je prépare ensuite ma candidature que je transmets à mon conseiller :

- CV très détaillé de plusieurs pages (explicitation des expériences en lien avec le diplôme, missions correspondantes, compétences acquises, formations suivies, diplômes obtenus...)
- lettre de motivation mentionnant l'intitulé exact du diplôme visé
- justificatifs (pièces d'identité, photocopie des diplômes, justificatifs de postes...)

PHASE 3 : Je rencontre le référent pédagogique du diplôme

Je développe mon expérience et expose mes motivations ainsi que mon projet.

Je m'assure de la recevabilité de ma demande et reçois les conseils avisés du référent pédagogique sur la suite de mon parcours.

En cas de non recevabilité, je cherche une autre certification avec mon conseiller.

PHASE 4 : Je recherche le financement et formalise mon engagement

▪ Je suis salarié(e) :

- Soit j'utilise mon compte CPF
- Soit je fais appel à l'OPCO de ma structure si je suis dans le secteur privé
- Soit je m'adresse à mon employeur pour un financement sur le plan de développement des compétences
- Soit je prends en charge à titre individuel les frais (règlement échelonné possible)

PHASE 5 : Je bénéficie d'une aide personnalisée pour la constitution de mon rapport d'activités VAE et pour sa présentation à l'oral (*)

Je suis accompagné(e) sur la méthodologie et la mise en avant de mes compétences par mon conseiller et sur les aspects « techniques » par le référent pédagogique.

Je garde à l'esprit l'objectif principal de mon rapport : prouver que je possède bien les compétences attendues du diplôme visé, à l'aide d'une explication précise, détaillée et analytique de mon expérience en m'appuyant sur des documents de travail.

Je prépare ma présentation orale.

Au cours de cette étape je m'inscris à l'université sur le diplôme ciblé.

En cas de parcours mixte, en parallèle je retourne en formation sur les modules identifiés.

PHASE 6 : Je présente mon dossier devant le jury de validation

Dans un 1^{er} temps, j'expose oralement mon parcours devant le jury à l'aide d'un support écrit.

Dans un 2nd temps, je m'entretiens avec les différents membres du jury.

À l'issue et après délibération du jury, je suis informé(e) de la décision.

En cas de validation partielle

Phase 7 : Je complète mes acquis

Je recherche le financement de la prescription et je suis de nouveau accompagné(e) dans l'exécution du travail complémentaire qui aura été décidé lors du jury (suivi de formation, rédaction d'un rapport sur une thématique précise, mise en place d'un projet...).

Phase 8 : Je suis évalué(e) sur les unités manquantes

Quelle que soit la prescription, mon dossier est étudié de nouveau par le jury de validation afin d'obtenir mon diplôme.

MODALITÉ D'ACCOMPAGNEMENT ET TARIFICATION

L'Université vous propose les trois types d'accompagnement suivants :

◆ ACCOMPAGNEMENT COMPLET

Forfait de 10 heures

Cet accompagnement comprend plusieurs étapes, et se déroule sous la forme d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs avec le conseiller VAE ou le référent pédagogique de la formation :

- Présentation de la procédure d'accompagnement, ainsi que de la trame à suivre dans le cadre de la rédaction du rapport d'activité
- Élaboration d'un plan de présentation du parcours professionnel, extraprofessionnel et de formation du bénéficiaire VAE, en sélectionnant les expériences significatives par rapport au contenu de la formation
- Explicitation des fonctions exercées en termes d'activités et de compétences acquises (savoirs, savoir-faire et savoir-être)
- Description de projets complémentaires ou d'un projet important qui concerne tous les domaines de la formation
- Mise en parallèle des compétences acquises avec celles attendues du diplôme ciblé dans le cadre de la VAE
- Choix et tri des pièces justificatives
- Préparation à la présentation orale du candidat devant le jury et notification des exigences de ce dernier



Tarifs : 1700€ (passage en jury compris)

◆ ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Forfait modulable en fonction du besoin

En supplément de l'accompagnement complet :

- Aide méthodologique renforcée
- Aide à l'utilisation des outils bureautiques
- Conseil sur la syntaxe



Tarifs : 1700€ + 90€/h supplémentaire, à définir à l'avance (passage en jury compris)

◆ ACCOMPAGNEMENT ALLÉGÉ

Forfait des 3 heures

L'accompagnement a pour objectif d'aider le candidat à élaborer son rapport d'activités, dans le but de s'entretenir avec le jury VAE.

Cet accompagnement avec le référent pédagogique du diplôme ciblé comprend les étapes suivantes :

- Une lecture du rapport
- La vérification de la mise en adéquation entre le rapport du candidat et les exigences du diplôme
- Un entretien de préparation à la présentation orale du candidat devant le jury



Tarifs : 1400€ (passage en jury compris)

Droits d'inscription définis au Bulletin officiel, quelle que soit la formule choisie